

Nice le 12 décembre 2011

Inspection Académique

Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mail
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

Service : DIPE 3

**Bureau : Formation
Continue**

Affaire suivie par
Jacqueline VIRIEUX
04 93 72 63 29
Télécopie
04 93 72 63 22
Mail
Jacqueline.virieux@ac-nice.fr

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services
départementaux de l'Education nationale

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs des
Ecoles et Instituteurs
Mesdames et Messieurs les Principaux de
collège comportant une SEGPA

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
chargés d'une circonscription

Objet : Actions de formations à l'étranger

Référence : Note de service 2011 – 183 parue au BO du 3 novembre
2011

La note de service citée en objet présente l'ensemble des échanges et actions de formation à l'étranger, pour l'année 2012/2013, accessibles aux enseignants du premier degré. Ils s'inscrivent dans le cadre de la politique menée en faveur des langues vivantes qui constitue aujourd'hui une priorité nationale.

J'attire particulièrement votre attention sur les programmes gérés par le Centre international d'études pédagogiques, détaillés ci-dessous.

STAGES PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE

Les candidatures aux différents stages de perfectionnement doivent être établies sur internet à l'adresse ci dessous. Après édition, elles sont adressées, **au plus tard pour le 20 janvier 2012**, pour avis circonstancié, aux inspecteurs de circonscription qui me les transmettront dès réception des dossiers.

L'envoi au Centre international d'études pédagogiques (C.I.E.P), maître d'œuvre en la matière, sera effectué **pour le 6 février 2012**.

J'appelle votre attention sur :

- les différents lieux de stages concernant le département des Alpes-Maritimes, à savoir :

a) perfectionnement linguistique et culturel à Norwich, code n°112/2012

- b) perfectionnement linguistique et culturel à Norwich, code n°141/2012
- c) perfectionnement linguistique et culturel à Edimbourg, code n° 142/2012

Ces trois stages sont destinés aux enseignants habilités ayant une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise et dispensant déjà un enseignement d'anglais

- d) perfectionnement linguistique, et culturel à Frisbourg en Brisgau, code n° 221/2011
- e) perfectionnement linguistique à Pérouse, code n° 511/2012

- le fait qu'un enseignant ne peut formuler qu'un vœu de formation (un second à titre indicatif peut être précisé dans le cas où le stage demandé serait complet), et qu'il s'engage à renseigner le questionnaire d'évaluation qui lui sera adressé.

- les demandes établies par des enseignants qui ont bénéficié d'un stage depuis moins de trois ans ne pourront pas être retenues.

L'ensemble des dates, modalités et contenus est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/stageslinguistic/>

Le dossier d'inscription est à l'adresse suivante : <http://www3.ciep.fr/le/stageslinguistiques/>

La Division des Personnels Enseignants reste à votre disposition pour vous aider dans votre démarche.



Philippe JOURDAN